



No de résolution
ou annotation

ARÉNA 
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévoist

Ville de
SAINT-JÉRÔME


Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 9 octobre 2024 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

Est également présent en vidéoconférence :

Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévoist

2024-10-09/1433

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 9 OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-09/1434

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-09/1435

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 septembre 2024

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2024-10-09/1436

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;

Il est proposé par Marc Bourcier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **128 062.37 \$**;
- Chèques portant les numéros 001937 À 1951 inclusivement représentant un montant **292 868.22\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **65 231.06\$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-09/1437

ITEM 5

OCTROIE DE CONTRAT, CHANGEMENT DES LUMIÈRES VERS LE DEL

ATTENDU QUE le système de lumières au Néon de la Régie est désuet et nécessite beaucoup de réparations;

ATTENDU QU'en passant au DEL, il y aura des économies d'électricité ainsi que des subventions pour réaliser le changement;

ATTENDU QUE la Régie dispose des surplus nécessaires afin de réaliser le projet;

ATTENDU QUE la Régie a effectué une recherche de plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE la Régie a invité ces trois (3) entreprises offrant les services demandés :

- NORDEXCO
- AUBRY ÉLECTRIQUE
- ÉNERGÈRE



No de résolution
ou annotation

Fournisseurs	Prix	Subvention	Réalisation des travaux
NORDEXCO	102 077,23 \$	50 340,2\$ incluses	novembre 2024
Aubry Électrique	158 026,00 \$	49 275\$ à aller chercher	décembre 2024
ÉNERGÈRES	fin novembre	sera incluse	mai 2025

Il est proposé par Guy Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie le contrat de changement de lumières a NORDEXCO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-09/1438

ITEM 6

ADOPTION DU BUDGET

Régie intermunicipale aréna RDN	
BUDGET 2025	Budget 2025
Revenus de fonctionnement	
Q/P Prévost	210 035 \$
Q/P St-Jérôme	1 060 812 \$
Q/P Ste-Sophie	281 315 \$
Q/P investissement Prévost	182 929 \$
Q/P investissement St-Jérôme	953 225 \$
Q/P investissement Ste-Sophie	197 655 \$
Affectation excédent de fonctionnement	75 000 \$
Location de glace	492 103 \$
Location salle polyvalente	3 000 \$
Revenus de concession	54 300 \$
Revenu d'intérêts	25 000 \$
Activité libre	7 000 \$
Bornes électriques	2 500 \$
Produit divers	30 000 \$
Revenu non taxable	28 500 \$
Total des Revenues	3 603 375 \$
Dépenses de fonctionnement	
Salaires & traitements	810 243 \$
Bénéfices marginaux	121 536 \$
Avantages sociaux	16 000 \$
RRFSS	28 000 \$
Sous-Traitant	1 500 \$
Honoraires prof. - Comptabilité	10 500 \$
Honoraires prof. - Juridique	1 500 \$
Cotisation et association	1 650 \$
Amortissement	684 324 \$
Frais représentation	500 \$
Assurances	140 415 \$
Intérêts & frais bancaires	2 500 \$
Fournitures de bureau	1 800 \$
Fournitures & outillage	12 000 \$
Vêtements et uniformes	7 500 \$
Activités spéciales et Évènements	1 500 \$
Taxes Infra. Muni. Scolaire	246 000 \$



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

Formation et congrès	4 500 \$
Réparations & entretien équipements	120 000 \$
Réparation fourniture de glaces	45 000 \$
Réparation et fourniture tour d'eau	35 000 \$
Télécommunications - Internet	6 000 \$
Cellulaire	660 \$
Électricité, Gaz	359 160 \$
Gaz & propane	19 000 \$
Publicité, promotion et site web	1 400 \$
Location de glace FHM à St-Jérôme	197 000 \$
Entretien du bâtiment	26 400 \$
Entretien du bâtiment - extérieur	33 000 \$
Entretien et fournitures produits ménagers	15 000 \$
Informatique	4 300 \$
Total des dépenses	2 953 889 \$
Bénéfice brute	649 486 \$
Intérêt et prêt Banque Nationale	1 287 432 \$
Frais d'escompte	36 378 \$
Capitalisation	10 000 \$
Amortissement	(684 324) \$
Bénéfice (perte)	- \$

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Régie adopte, pour l'exercice financier 2025, un budget équilibré comportant des recettes et des dépenses de 3 603 375 \$, réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-10-09/1439

ITEM 7

POLITIQUE DE PAIEMENT DE FOURNISSEURS PAR VIREMENT BANCAIRE

ATTENDU QUE de plus en plus de fournisseurs demandent à être payés par des virements bancaires;

ATTENDU QUE le conseil tient à maintenir la règle de deux autorisations pour les paiements;

ATTENDU QUE le Directeur Général peut créer de nouveaux fournisseurs dans accès D;

ATTENDU QUE le Directeur Général doit autoriser tous les paiements dans accès D;

ATTENDU QUE le Président devra au préalable autoriser les paiements hebdomadaires par courriel;

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Régie accepte de payer les fournisseurs par virements bancaires suite à l'approbation du président et que les preuves d'autorisations devront être soumise au C.A suivant lors de l'approbation des paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2024-10-09/1440
ITEM 8
PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

2024-10-09/1441
ITEM 9
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9h 26

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Guy Lamothe
Président

M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier